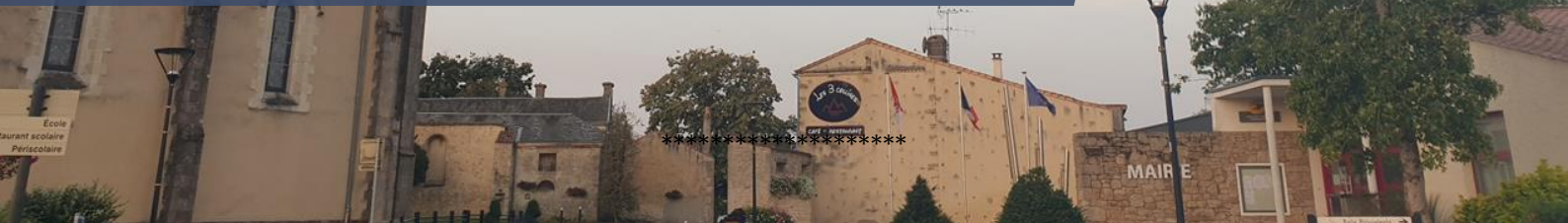


# Compte-rendu du Conseil Municipal

Du Jeudi 7  
janvier 2021



## Ouverture de la séance le Jeudi 7 janvier 2021 à 20h30

**Étaient présents :** BABARIT Cyrille, COMBE Pierre, DEVAUD Angélique, DUDOGNON-HERAULT Marielle, GRENEE Véronique, LUCIEN Stéphanie, CHERON Marie-Eve, BILLAUD Sophie, HURTEAU Laurent, MAUDET Nicolas, ROY Hervé, WERTH Laurent, BLANCHARD Nathalie, Philippe HURTEAU.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Absents :** BEAUFRETON Nicole

**Secrétaire de séance :** DUDOGNON-HERAULT Marielle

*La séance a été ouverte par Monsieur Laurent WERTH, 1<sup>er</sup> adjoint, le  
Jeudi 7 janvier 2021 à 20h30*

\*\*\*\*\*

### I. Adoption du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu du 10 décembre 2020.

### II. Information relative aux décisions prises par délégation

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation depuis le dernier conseil.

Une nouvelle concession a été accordée pour un montant de 100 €.

Un devis d'un montant de 8 050 euros a été signé le 13/11/2018 afin de précéder au classement des archives. Madame le Maire a ainsi signé la convention de mise à disposition de l'archiviste du CDG 85 qui interviendra pour une durée de 35 jours à compter du 26 janvier 2021.

### III. Comptes-rendus des diverses commissions municipales et communautaires par leurs représentants

Marielle DUDOGNON-HERAULT expose le compte rendu du 1<sup>er</sup> Conseil Municipal des enfants (CME). Après la lecture de la charte de fonctionnement, les enfants ont échangé sur les projets qu'ils souhaiteraient pouvoir mettre en place. Beaucoup de ces projets sont en lien avec l'écologie et la sécurité routière.

Marielle DUDOGNON-HERAULT expose le compte rendu de la réunion communication qu'elle préside. Le bulletin municipal est terminé, il a été envoyé à l'infographiste. Il sera distribué à compter du mois de février.

Stéphanie LUCIEN informe le Conseil Municipal de la teneur de la réunion de la Commission intercommunale Attractivité. Le président de l'intercommunalité, Guillaume JEAN, a repris le budget dédié au pôle attractivité en précisant qu'il représentait 8% du budget total de la communauté de communes. La priorité est donnée à l'attractivité touristique du territoire, ce qui amène à repenser la communication. De nombreux projets sont en cours, tels que la création de parcours touristiques.

Cyrille BABARIT rapporte le déroulement de la réunion intercommunale relative à la tenue des jardins familiaux. La communauté de communes souhaite organiser des portes ouvertes afin de faire découvrir les jardins familiaux du territoire. Les dates retenues sont les 12 et 13 juin 2021.

### IV. Contribution annuelle des travaux de maintenance d'éclairage public 2021 – SYDEV

Laurent WERTH informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du transfert de compétence, le SYDEV a communiqué le montant de la contribution de la commune de Treize-Vents aux travaux de maintenance d'éclairage public 2021.

Par décision du comité syndical du 17 décembre 2020, les forfaits de maintenance et les tarifs de réparation de l'éclairage public suite aux visites de maintenance ont été réactualisés de 2.85%. Cette revalorisation prend en compte l'augmentation du coût moyen des lampes et l'évolution des coûts de gestion interne du SYDEV. Ainsi le tarif de bas passe de 13.20 € à 13.60 €.

## Eclairage

Nature des travaux	Nombre de points lumineux			Nombre de visites	Base contribution	Montant de la contribution
	Total	Garantis	A prendre en compte			
Constitution du parc	262	64	262		-	
Visites programmées de base (hors luminaires équipés de LEDS – non garantis)	-		198	Forfait de 3 visites	13.60	2 692.80
Visites programmées de base (luminaires équipés de LEDS – non garantis)	-		0	Forfait de 3 visites	10.30	0,00
Visites programmées de base (hors luminaires équipés de LEDS – sous garantie)	-		0	Forfait de 3 visites	4.33	0,00
Visites programmées de base (luminaires équipés de LEDS – sous garantie)	-		64	Forfait de 3 visites	4.33	277.12
Visite(s) programmée(s) complémentaire(s)	-		0	0 visite(s) complémentaire(s)	1.32	0,00
<b>TOTAL CONTRIBUTION EN EUR</b>						<b>2 969,92</b>

Le SYDEV intervient aussi sur les demandes de dépannages des installations d'éclairage des infrastructures sportives extérieures.

Le forfait d'intervention et les tarifs de maintenance des infrastructures sportives ont été eux aussi réactualisés de 2.85 %.

DESIGNATION DE LA PRESTATION	PRIX EN EUR	DESIGNATION DE LA PRESTATION	PRIX EN EUR
Forfait d'intervention (par déplacement)	119.20	Lampe tubulaire double env. 2000 W IM	196.80
Coffret platine inox 1000 W SHP/IM	681.60	Lampe tubulaire simple env. 2000 W IM type MHN-LA	308.60
Coffret platine inox 2000 W IM	716.30	Lampe tubulaire simple env. 2000 W IM type MHN-SA	408.90
Ballast 1000 W SHP	338.20	Amorceur pour lampe 1000 W SHP	65.80
Ballast 1000 W IM	261.00	Amorceur pour lampe 1000 W IM	22.60
Ballast 2000 W IM	389.60	Amorceur pour lampe 2000 W IM	46.00
Lampe tubulaire 1000 W SHP	108.70	Remplacement d'un contacteur tétra. 32-63A	186.50
Lampe tubulaire 1000 W IM	162.00		

## V. Délibération autorisant Madame le Maire à solliciter une subvention du Département pour les travaux de l'Eglise

Laurent WERTH, 1<sup>er</sup> adjoint, présente l'avancement du projet de réhabilitation des équipements de chauffage et d'électricité de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'un montant total de 29 318.11 € HT.

Une demande de subvention peut être sollicitée auprès du Département dans le cadre du Fonds de relance 2021. Le montant maximum susceptible d'être attribué est de 23 404.31€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a autorisé Madame le Maire à solliciter cette subvention.

## VI. Délibération modificative autorisant Madame le Maire à solliciter les demandes de subvention pour les travaux de rénovation de la salle annexe - révision du plan de financement

Laurent WERTH, 1<sup>er</sup> adjoint, présente l'avancement du projet de rénovation de la salle annexe à la salle de sport.

Il explique qu'il est nécessaire de revoir le plan de financement compte tenu du montant des travaux, rappelle l'état actuel des subventions et les subventions restant à demander.

Le Conseil Municipal a l'unanimité des membres présents, a validé le plan de financement proposé et autorisé Madame le Maire a effectué les demandes de subventions auprès des différents organismes susceptibles de contribuer au financement du projet.

## VII. Délibération relative au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Habilitation donnée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Monsieur WERTH, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle que les collectivités doivent maintenir les traitements en cas d'arrêt maladie suivant les obligations statutaires. Compte tenu des risques financiers il est important de souscrire à une assurance.

La commune de Treize-Vents adhère actuellement au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion mais ce contrat prend fin en décembre 2021.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, a donné habilitation au Centre de Gestion 85 agissant pour le compte de la commune, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel et autorisé Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

## VIII. Divers

- **PAYFIP** : Un décret de 2018 instaure l'obligation pour les collectivités de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

La DGFIP propose la solution PayFIP. Il s'agit d'une offre de service qui permet aux usagers de payer en ligne 24h/24 et 7jours/7, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

Pour mettre en œuvre la procédure PAYFIP, une convention entre la collectivité et la DGFIP doit être signée.

- **COVID 19** : Le préfet de la Vendée a prolongé l'obligation du port du masque jusqu'au 15 janvier 2021 inclus.

Les salles municipales restent fermées sauf pour les cas prévus par décret, notamment les groupes scolaires et l'activité des artistes professionnels.

A ce jour, les associations ne peuvent pas tenir leur assemblée générale dans une salle communale.

**LA SEANCE A ETE LEVEE A 22h05.**